

## *Séance du vingt juin deux mil quatorze*

\*\*\*\*\*

L'an deux mil quatorze, le vingt juin, le Conseil Municipal de Préaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LEVEQUE.

**Date de convocation** : 12 juin 2014.

**Présents** : Alex CHIPAULT, Patricia GABLIN, Claude BONAMY, Gilles MARC, Michel HERAUD, Annie BAZIER, Guy LEVEQUE

Pouvoirs : Pascale BERRUET a donné pouvoir à Patricia GABLIN, Eliette MAUDUIT a donné pouvoir à Guy LEVEQUE, Franck D'ATHIS a donné pouvoir à Gilles MARC, Jean-Marc FORESTIER a donné pouvoir à Claude BONAMY

**Secrétaire de séance** : Annie BAZIER

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2014-06-01**

**En date du 20 juin 2014**

**Portant sur la désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres, des travaux et de l'accessibilité**

Le maire donne lecture au Conseil d'un courrier de la Préfecture précisant les modalités de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Les résultats de l'élection de cette commission sont (le président de droit étant le maire) :

Ont été élus titulaires : - Gilles MARC

-Claude BONAMY

-Patricia GABLIN

Ont été élus suppléants :-Michel HERAUD

-Alex CHIPAULT

-Annie BAZIER

---

### **Délibération n° 2014-06-02**

**En date du 20 juin 2014**

**Portant sur la désignation des délégués du syndicat Pays de Valençay en Berry**

Le maire, souhaitant pouvoir assister aux réunions du syndicat, propose au conseil de modifier les délégués du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne Guy LEVEQUE et Gilles MARC comme titulaires et Franck D'ATHIS et Patricia GABLIN comme suppléants.

---

**Délibération n° 2014-06-03**  
**En date du 20 juin 2014**  
**Portant sur l'aliénation du chemin rural de la Maison Michaud**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 mars 2014 acceptant la demande de Monsieur Jean-Louis MEUNIER de déplacer une partie du chemin de la Maison Michaud pour la construction d'un bâtiment.

Une enquête publique a été réalisée du 19 mai au 3 juin 2014. Le commissaire enquêteur désigné par arrêté du maire en date du 29 avril 2014, Monsieur Gilles BOURROUX, a émis un avis favorable.

Les relevés parcellaires, établis par le Cabinet Dayot, indiquent que la surface acquise par le GFA de La Crois Gaudin représentée par Mr MEUNIER sera de 985 m<sup>2</sup> et la surface acquise par la Commune de Préaux sera de 677 m<sup>2</sup>, ce qui représente une différence de 308 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- Aucune des deux parties n'aura de compensation financière en ce qui concerne la différence de superficie
- De choisir Maître DEVILLERS, notaire à Châtillon-sur-Indre pour établir l'acte notarié correspondant ;
- Que le prix du chemin est fixé à 0,40 € le m<sup>2</sup>
- Que tous les frais occasionnés par cet échange sont à la charge du demandeur (frais de géomètre, enquête publique, actes notariés et autres)
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

---

**Délibération n° 2014-06-04**  
**En date du 20 juin 2014**

Portant sur le recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement d'agents indisponibles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale permet, en alinéa 1 de l'article 2, le recrutement d'agents contractuels pour le remplacement momentanément des titulaires indisponibles en raison d'un congé maladie, de maternité.

Cependant, l'article 34 de la loi précise que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant.

Il résulte donc de ces dispositions que tous les emplois doivent avoir été au préalable autorisés par le Conseil Municipal avant d'être pourvus, ce qui, dans la pratique, pose par exemple le problème du remplacement immédiat d'un agent en congé maladie et dont le service doit être impérativement assuré.

En conséquence, il conviendrait donc que le remplacement des agents indisponibles soit préalablement autorisé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel afin de remplacer les agents, titulaires ou non, indisponibles pour des raisons énumérées au premier paragraphe de l'exposé ci-dessus.
- Fixe la rémunération de ces agents à l'indice correspondant au premier échelon du grade des agents indisponibles.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

---

**Délibération n° 2014-06-05**  
**En date du 20 juin 2014**  
**Portant sur le tableau des effectifs du personnel**

Le conseil municipal prend acte du tableau des effectifs du personnel tel qu'il est présenté :

Poste	Grade	Effectif	Temps de travail hebdomadaire
Secrétaire	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h
Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	1	35 h
Agent d'entretien (ménage)	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1	12h

---

**Délibération n° 2014-06-06**  
**En date du 20 juin 2014**  
**Portant sur la vente de bien dans le cadre d'une succession**

Monsieur Le Maire informe le conseil que plusieurs parcelles de terre sont en vente au « Moulin Galichet » dans le cadre de la succession du propriétaire.

La Commune a été contactée par le Service des Domaines et la SAFER dans le but de savoir si elle serait intéressée par l'achat de ce bien.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de réfléchir à cette proposition.

---

**Délibération n° 2014-06-07**  
**En date du 20 juin 2014**  
**Portant sur le loyer du studio**

La Commune possède un studio situé 2 Route de Chatillon à Préaux qui n'est pas loué depuis plusieurs mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de baisser le loyer et fixe à 150 € le loyer mensuel de ce logement. .

---

**Délibération n° 2014-06-08**

**En date du 20 juin 2014**

**Portant sur l'adhésion au service en matière géographique proposé par le Syndicat  
Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI)**

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal du projet du SDEI qui consiste à mettre à disposition l'outil SIG (Système d'Informations Géographiques) « Igéo 36 » permettant la consultation des données géographiques du territoire de chaque commune. Cet outil pourra être enrichi de différentes couches d'informations représentant notamment les réseaux et ouvrages de distribution publique d'électricité (lignes HTA, BT et postes), le réseau d'éclairage public, le réseau d'eau potable et d'assainissement, le POS ou PLU, ...

Afin d'être complet, ce service accompagne les utilisateurs dans leurs utilisations de l'outil mais comprend également une aide pour la collecte de nouvelles informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion aux activités accessoires en matière du SIG du SDEI.
- Autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de l'adhésion ainsi que tous les documents afférents à ce projet (avenants,...).

---

**Délibération n° 2014-06-09**

**En date du 20 juin 2014**

**Portant sur la constitution des commissions de la Communauté de communes  
ECUEILLE-VALENCAY**

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay a constitué 12 commissions réparties au sein de 4 pôles de compétences. Elles couvrent l'ensemble des compétences exercées par la communauté de communes et sont des groupes de travail permettant de donner un avis sur des délibérations à venir.

Elles sont composées de conseillers municipaux désignés par les communes.

Chaque commune ne peut avoir qu'un seul délégué par commission, mais il n'est pas obligatoire que toutes les communes soient représentées au sein de toutes les commissions. Il n'y a pas de suppléant : en cas d'absence, le délégué est remplacé par le Maire.

Le vice-président en charge de sa commission représente également sa commune.

Ainsi, l'effectif maximum de chaque commission ne pourra excéder 20 membres (y compris le Président qui siège de droit).

En raison de leur thématique, certaines commissions sont déjà constituées :

- Commission « Mutualisation » par les membres du bureau
- Commission « Finances et prospective » par les membres du bureau
- Commission « SCOT-NTIC » par les Maires de chaque communes

La liste des commissions ouvertes à tout conseiller municipal est donc :

- Commission « Service de gestion des déchets »
- Commission « Développement artisanal et industriel »
- Commission « Développement touristique »
- Commission « Voirie »
- Commission « Développement agricole »
- Commission « Services à la population – communication »
- Commission « Energies renouvelables »
- Commission « Culture et sports »
- Commission « Environnement »

Monsieur Le Maire demande s'il y a des candidats pour participer à ces commissions.

Le Conseil municipal, après intervention et exposé du Maire sur la question considérée,  
Et après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les modalités de constitution des commissions de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay,

Vu les différentes candidatures présentées,

- Décide de proposer comme membres des commissions de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay les conseillers municipaux suivants :

Service de gestion des déchets	Guy LEVEQUE
Développement artisanal et industriel	Guy LEVEQUE
Développement touristique	Guy LEVEQUE
Voirie	Claude BONAMY
Développement agricole	Alex CHIPAULT
Services à la population – communication	Annie BAZIER
Energies renouvelables	Gilles MARC
Culture et sports	Michel HERAUD
Environnement	Gilles MARC

**Délibération n° 2014-06-10**

**En date du 20 juin 2014**

**Portant sur l'approbation de la motion votée par les Maires le 2 juin 2014 en Assemblée Générale Constitutive**

Vu la motion votée à l'unanimité par les Maires adhérents de l'Association des Maires de l'Indre et de l'Union Départementale des Maires Ruraux réunis le 2 juin 2014 concernant le projet de Réforme territoriale soumis au parlement par le Gouvernement,

Compte tenu que ce projet prévoit la fusion de la Région Centre avec 2 autres régions et prescrit de supprimer les conseils généraux en 2021 après les avoir vidés dès 2015 d'une importante partie de leurs compétences,

Compte tenu que les conséquences de ce démantèlement de nos institutions locales sont très inquiétantes pour la prise en compte des besoins de nos territoires, en particulier ruraux, pour le maintien des services de proximité dus à nos habitants,

Compte tenu que l'obligation de fusionner les communautés de communes afin d'atteindre un seuil de population de 20 000 habitants en 2017 sera un pas de plus vers la dévitalisation des compétences des conseils municipaux et une étape de plus vers la suppression de l'échelon communal,

Le Conseil municipal de Préaux exprime sa grande inquiétude, son désaccord sur ce projet de réforme imposé par le Gouvernement, sans la moindre concertation avec les élus locaux et approuve la motion jointe à la présente délibération.

### **MOTION**

#### ***Appel solennel des Maires de l'Indre***

*Depuis plusieurs mois, l'avenir des territoires locaux s'assombrit.*

*Pour la première fois depuis les lois de décentralisation, l'Etat vient d'enclencher la plus grande régression institutionnelle jamais réalisée en France. Elle vise à concentrer les pouvoirs aux mains de quelques uns et à éloigner les décisions de nos concitoyens. Ce n'est pas une modernisation, c'est un retour au passé.*

*Les maires et les Conseillers généraux de l'Indre réunis ce jour dénoncent solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient... à perdre leurs services publics locaux !*

*Ne nous trompons pas de combat. Il ne s'agit pas de défendre nos prérogatives. Les Conseils municipaux sont pour l'essentiel bénévoles et 80% des élus ne perçoivent aucune indemnité. Il s'agit de défendre la vie locale qui est, aujourd'hui, gravement menacée.*

*Au milieu des annonces contradictoires et des allers-retours permanents – qui ont, eux, déjà énormément coûté aux contribuables – que voyons nous se dessiner ? La suppression des Départements. La fusion autoritaire des Communes et des Communautés de Communes.*

***Les conséquences seront immédiates et dramatiques :***

***-L'aide sociale*** organisée, aujourd'hui, au plus près des familles et des personnes sera transférée vers l'administration de l'Etat ou celle des très grandes régions.

***-Les subventions*** versées au monde associatif seront supprimées. Il serait naïf de penser qu'en transférant ces politiques à la Région, l'Etat transférera aussi les enveloppes budgétaires alors qu'il cherche à combler ses déficits.

***-Les investissements*** sur les routes, les collèges, les projets d'aménagement seront pris à des centaines de kilomètres. La priorité sera donc donnée aux projets les plus importants liés aux métropoles.

*-Des milliers d'agents publics seront transférés d'une administration à l'autre quand ils ne seront pas obligés de quitter leurs villes ou leurs communes de rattachement creusant un peu plus le taux de chômage local.*

*-Les campagnes verront disparaître inéluctablement les services que seules les collectivités locales savaient maintenir.*

***Ce projet c'est la mort de nos territoires !***

*-Réunis ce 2 juin 2014 les Maires et les Conseillers généraux de l'Indre lancent un appel à la mobilisation. Mobilisation des forces vives du département : associations, représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels. Ils lancent aussi un appel à la mobilisation de tous les habitants de l'Indre.*

*-Les Maires et les Conseillers généraux sont déterminés à se battre pour que leurs territoires ne soient pas, demain, aux périphéries de la République.*

*-Les Maires et les Conseillers généraux affirment qu'il est contre-productif de supprimer ce qui marche et offre le meilleur rapport qualité de service/coût pour le contribuable.*

*-Ils ne supportent plus d'être les boucs émissaires d'un Etat qui n'a jamais su se réformer, n'a cessé d'augmenter la fiscalité et fait aujourd'hui porter ses responsabilités sur les collectivités locales.*

***Les Maires et les Conseillers généraux de l'Indre réunis en Assemblée Générale resteront mobilisés tant que la voix des territoires n'aura pas été entendue***

---

**Délibération n° 2014-06-11**

**En date du 20 juin 2014**

**Portant sur la participation de la commune à des réparations à l'auberge**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des réparations sur l'évacuation des sanitaires, logement et WC publics, ont été nécessaires à l'auberge de l'Indrois. La facture s'élève à 364,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'aider financièrement le locataire à raison de 200 € TTC.

---

**Délibération n° 2014-06-12**

**En date du 20 juin 2014**

**Portant sur la motion dénonçant les modalités de mise en place des bassins de vie par la Région**

Le Maire rappelle que, dans le cadre de sa démarche « Ambitions 2020 pour les territoires », la Région a désormais mis en place des bassins de vie, à l'échelle desquelles elle dresse un diagnostic et détermine les orientations politiques de l'action régionale, notamment à travers les futurs Contrats de Solidarité Territoriale. Il précise que la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay appartient au bassin de vie de Châteauroux, celle de Chabris-Pays de Bazelle à celui de Romorantin, et le canton de Châtillon-sur-Indre à celui de Loches. Ainsi, le

Président de la Communauté de communes a été convié à participer au comité de pilotage de la démarche « Ambitions 2020 pour les territoires » pour le bassin de vie de Châteauroux.

Le maire fait part au conseil de ses interrogations quant à cet éclatement du Pays en trois bassins de vie. En effet, depuis plus de vingt-cinq ans, le Pays œuvre à l'aménagement et au Développement de l'espace rural, ainsi qu'à la mise en œuvre des orientations définies par la Région en ce qui concerne les prérogatives qui sont les siennes (aménagement du territoire, développement économique, services à la population, habitat, préservation des ressources naturelles, etc.).

Ainsi, depuis plus de vingt-cinq ans, le Pays contribue au renforcement des solidarités territoriales, notamment au travers des collectivités qui la composent.

La scission du Pays par la Région en trois bassins de vie distincts s'appuie sur trois arguments :

- La volonté d'impulser une nouvelle dynamique territoriale à travers la complémentarité villes-campagne,
- Celle d'élargir le dialogue avec les citoyens, les acteurs économiques et les élus,
- Celle d'optimiser la mise en œuvre de ses nouvelles priorités.

Vingt-cinq ans plus tard, le Pays a fait ses preuves de son efficience à se structurer et à créer la synergie propre à son bassin de vie. Les actions et projets qui y sont menées et se poursuivent encore aujourd'hui en attestent : politiques de services à la population, en matière de santé, d'habitat, dans le domaine agricole, sportif, culturel, mais également économique. Toutes ces politiques trouvent leurs expressions opérationnelles dans le futur SCOT du Pays de Valençay en Berry.

Le redécoupage d'un nouveau périmètre d'actions vient à l'encontre de la dynamique partagée par les élus locaux. La spécificité du territoire repose sur cet équilibre ville-campagne, non pas à travers une polarisation jacobine mais grâce au renforcement des partenariats déjà noués et le développement de nouveaux, à l'image de ce qui se pratique depuis vingt-cinq ans.

Vu la démarche régionale « Ambitions 2020 pour les territoires »,

Vu la motion présentée ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Dénonce l'éclatement du Pays en trois bassins de vie distincts et ses conséquences, notamment la division opérationnelle,
  - Réaffirme la singularité du territoire qui a permis de faire des petites villes de véritables chevilles ouvrières qui maillent l'espace, interfaces entre différents territoires plus urbains, ainsi que le droit à la campagne d'affirmer sa propre organisation,
  - Demande l'unité du territoire en tant que bassin de vie opérationnel pertinent,
  - Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
-